



Compte rendu du conseil municipal du 20 novembre 2008

Présents : ADELL JM - BARDOU G - BEDOS D – BONVALET D - CAZENAVE M – ESTEBAN P – GOUTY M - GUILHAUMON JM – JAFFUEL C - MARTIN R – MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL – REVEL M

Procurations :

BERRETTE Sarah procuration à REVEL Michel

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du 22 octobre 2008. Le conseil municipal adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

I – AVENANT AIRE DE LAVAGE

Monsieur le Maire dit au conseil qu'en 2003 un projet d'aire de lavage pour machine à traiter et machine à vendanger à côté de la station d'épuration avait été établi par Monsieur Dupin architecte. Le montant de ces honoraires s'élevait à 6500 € ht.

Ce premier projet n'a pas été réalisé, car le rejet dans la nouvelle station d'épuration est interdit.

Un second projet situant l'aire de lavage à côté de la cave coopérative a été établi, pour bénéficier du lagunage de la cave. Les travaux ont été réalisés en 2008. Le montant de cette prestation s'élève à 2275 € ht. Cette somme a été subventionnée à hauteur de 80 %.

Il convient donc d'établir un avenant de 2275 € ht pour régler les honoraires de l'architecte.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cet avenant.

II – Désignation d'un avocat : affaire Deterpigny Michel

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de délibérer pour confirmer le choix de Maître Margall désigné par Groupama pour représenter la commune dans l'affaire Deterpigny.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette désignation.

L'avocate de Monsieur Deterpigny a écrit à Maître Margall pour lui dire que Monsieur Deterpigny n'avait pas les moyens financiers de réaliser ces travaux estimés à 26 884.53 € et qu'il souhaitait vendre la maison.

Maître Margall a écrit à l'avocate de Monsieur Déterpigny pour lui indiquer le nom des voisins intéressés par cette maison et propose à Monsieur Deterpigny de céder l'immeuble à l'euro symbolique, à charge pour l'acquéreur d'effectuer les travaux de consolidation afin de solder ce dossier. Pour l'instant, aucune réponse de Monsieur Deterpigny n'a pas été fournie.

III – Règlement de l'assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le règlement de l'assainissement.

Monsieur Cazenave précise que l'article 12 de ce règlement concernant la participation pour raccordement à l'égoût est à modifier : il convient d'en supprimer la fin.

Monsieur le Maire propose au conseil de rectifier ce règlement et de reporter le vote lors d'un prochain conseil.

IV – Convention APP

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de l'Atelier de Pédagogie Personnalisée de Pézenas (APP).

Cette participation annuelle est de 100 € + 50 € par stagiaire.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette convention.

V – Indemnité du receveur municipal

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il convient de voter l'indemnité du percepteur pour l'année 2008. Le montant de cette indemnité au taux de 100 % est fixé à 494.47 €.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter au taux de 100 % cette indemnité.

VI – Charte pour site internet

Monsieur le Maire présente au conseil la charte établi par Monsieur Alain Barthe pour le site internet. Cette charte a été terminée hier. Le conseil municipal n'ayant pas eu le temps de la consulter, Monsieur le Maire propose de reporter le vote lors d'un prochain conseil.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1) Création d'une commission pour classement des voiries

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que la commune ni la DDE ne possède aucun document sur le classement des voiries. Monsieur Roque Géomètre a été choisi pour effectuer ce classement. Une fiche pour chaque voie sera établie.

Monsieur le Maire propose au conseil de créer une commission pour s'occuper de ce classement. Monsieur Guy Bardou,

Monsieur Michel Revel, Monsieur Max Gouty, Monsieur Pierre Estéban, Monsieur Michel Cazenave et Monsieur Jean-Michel Adell proposent leurs candidatures.

Le conseil municipal à l'unanimité valide ces candidatures.

2) Bilan soirée de solidarité

Monsieur Stéphane Martin propose au conseil municipal de fixer la date de la réunion pour le bilan de la soirée de solidarité du 25 octobre 2008, en faveur des viticulteurs sinistrés. Monsieur le Maire propose de fixer cette réunion au 4 décembre 2008 : les maires de Montesquieu et Vailhan, ainsi que la cave coopérative de Neffiès, Roujan et les caves particulières qui ont participé à cette soirée seront invités.

VIII - Informations

1) Pétition sur les déjections des chiens

Monsieur le Maire dit qu'il a reçu une pétition des villageois pour les déjections des chiens (environ 30 signatures). Il précise que des arrêtés ont été pris par la commune en 1998 et 2005 interdisant la divagation des chiens. La commune n'ayant pas de fourrière, chaque administré doit faire preuve de citoyenneté.

2) Soutien d'un élu pour l'agence postale communale

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il a reçu une lettre de soutien d'un maire pour l'agence postale communale, qui a vécu la même situation et approuve la décision du conseil.

3) Déclaration de Monsieur Martin Raymond à propos de la dernière publication de l'association « Le Village »

Il apprécie le fait que son nom n'y figure pas ; il regrette que les articles ne soient pas signés.

Puis il informe de l'inexactitude des écrits qui semblent le concerner. En effet, les poursuites judiciaires ont été engagées par le ministère public (et lui-même) et l'affaire n'est « pas classée sans suite, mais en délibéré jusqu'au 6 janvier 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19 h 30.